

République Française

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Absents : 5

Exclus : 0

SEANCE DU 3 avril deux mil vingt-quatre

Date de convocation : 27 mars 2024

Date d'affichage : 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **3 avril** à **20 h 00**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

Présents : PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, CHOMEL Lionel, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THOMAZET Fabien,

Absents Excusés : Mmes BOBAND Céline, KLEIN Aurélie, BRICAUD Maryline, Mrs HOWSE Willy, THIEVON Yves

OBJET : Budget primitif 2024 du
Budget Multiservices

Secrétaire de séance : Mme MARTEL Anne

N°2024-20

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343.2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte ;

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal un budget équilibré en recettes et en dépenses ;

Section fonctionnement : DEPENSES : 35 320,00 €
RECETTES : 35 320,00 €

Section investissement : DEPENSES : 3 900,00 €
RECETTES : 3 900,00 €

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20240403-delib2024-20-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **8 avril 2024**

Publication le **9 avril 2024**

Le maire

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 du Budget Multiservices, arrêté comme ci-dessus,
- **PRECISE** que le budget de l'exercice 2024 a été établi en conformité avec la nomenclature M 57 Abrégée,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire

Pascal PAIN

